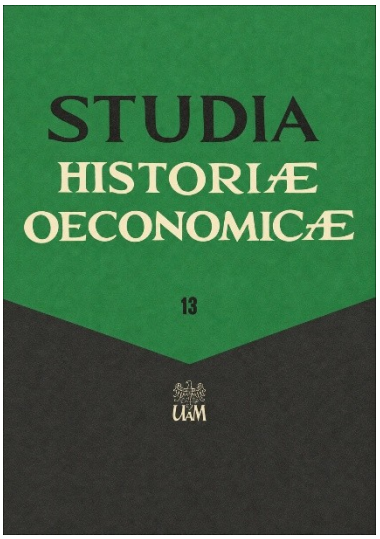


Wyczański, A. (1978) 'Le XVIe siècle – l'époque d'une crise de la paysannerie polonaise?', *Studia Historiae Oeconomicae*, 13, pp. 113–118.

https://doi.org/10.14746/sho.1978.13.1.010

Text of article:
https://pressto.amu.edu.pl/index.php/sho/article/view/58513

The text was digitised from an earlier printed edition of *Studia Historiae Oeconomicae*. The digitisation process involved scanning, automated optical character recognition (OCR), and subsequent manual verification of the recognised text. The original source material is held by the Collegium Historicum Library at Adam Mickiewicz University, Poznań.
bch.amu.edu.pl

The task was carried out within the framework of the competition "Social Responsibility of Science II – Support for Scientific Libraries". The project entitled "Digitization of archival editions of scientific journals collected by the Library of the Coll. Historicum of Adam Mickiewicz University". The project was co-financed from state budget funds granted by the Minister of Science within the framework of the Programme Social Responsibility of Science II. Support for Scientific Libraries (agreement no. BIBL/SP/0092/2024/02 of 05.12.2024).

Total value of the project: PLN 247,236.00. Amount of co-financing: PLN 220,836.00.

UNIWERSYTET IM. ADAMA MICKIEWICZA W POZNANIU

BCH BIBLIOTEKA COLLEGIUM HISTORICUM

Ministerstwo Nauki i Szkolnictwa Wyższego

Społeczna Odpowiedzialność Nauki II

STUDIA HISTORIAE OECONOMICAE
UAM Vol. 13 — 1978 Poznań 1978

Andrzej Wyczański (Warszawa)

LE XVI[e] SIÈCLE — L'ÉPOQUE D'UNE CRISE DE LA PAYSANNERIE POLONAISE?

L'opinion presque unanime sur la condition paysanne en Pologne du XVI[e] siècle reste profondément pessimiste. L'attitude des historiens, des spécialistes est évidemment plus nuancée, tandis que le grand public reste sous l'emprise noire, ce qui est provoqué aussi bien par le tableau simplifié de l'époque, propagé par les manuels et dans les livres de vulgarisation, que par l'esprit humanitaire et populliste de notre temps. Il faut avouer qu'en apparence l'image pessimiste semble être logique et convainquant.

L'image de la situation socio-économique de la Pologne du XVI[e] siècle, se présente comme suit. La réserve seigneuriale basée sur la corvée paysanne domine toute l'économie. Le paysan est grevé par la corvée, qui monte successivement, tandis que la tenure paysanne (celle d'un laboureur) diminue sensiblement (la majorité des tenures ne dépasse 8 - 9 ha de la terre labourée). L'assujettissement du paysan devait garantir la main-d'oeuvre gratuite et obligatoire (c.-à.-d. la corvée), au profit de la réserve. L'assujettissement englobait: la dépendance juridique de la paysannerie à l'égard de son seigneur (sans recours aux tribunaux publiques); l'interdiction du départ de village — la fuite illégale étant punie; enfin la perte de la faculté légale par le paysan. Toutes ces conditions ne pouvaient que ruiner la paysannerie, surchargée surtout par la corvée. En résultat nous avons eu le rétrécissement du marché intérieur, qui ensuite ruinait les villes, autant plus que les nobles flottaient les céréales de leurs réserves directement à Gdańsk, afin d'y acheter les produits étrangers.

Pour ne pas s'attarder aux détails, il suffit de remarquer que l'interprétation de la majorité des éléments décrits brièvement ci-dessus, se prête à la discussion. Cette réserve faite nous bornerons notre tâche au problème de la situation économique du paysan polonais du XVI[e] siècle, pour présenter les difficultés et les avantages, qu'il pouvait rencontrer à l'époque.

Le démembrement de la tenure paysanne, pas généralisé, mais dominant, constitue le fait objectif, lié plutôt à l'essor démographique qu'à l'accroissement de la réserve. Les redevances en nature et en argent ne représentaient pas la charge trop lourde. Quelques boisseaux de céréales (en principe de l'avoine),

quelques poules, fromages et oeufs constituaient le prélèvement assez modeste, sans tendance montante. Malgré la hausse de la rente en argent vers la fin du Moyen-Age, le niveau du payement au XVI^{e} siècle reste stable et, compte tenu des changements des prix, la rente devient plus légère, bien qu'elle était très différenciée (entre 6 et 60 grosz de la manse paysanne). Les autres charges de ce type, comme la dîme, ne changent pas leur importance (sauf le cas de grève de dîme) et les impôts, qui montent (12 grosz environ au commencement, 30 grosz vers la fin du siècle) sont loins d'égaler les changements des prix.

Au cours du XVI^{e} siècle c'est la corvée paysanne qui est devenu la charge principale et elle montait de façon assez sensible. La majorité des paysans étant soumis à la corvée, ils travaillaient un jour par semaine environ au début du XVI^{e} siècle, tandis que dans la seconde moitié du siècle la corvée représentait 2, 3, parfois même 4 jours du travail par semaine, levés de la manse paysanne. Les laboureurs exécutaient la corvée avec leurs propres outils et l'attelage alors que les paysans-journaliers travaillaient sans l'attelage (la corvée à pied). En résultat, malgré toutes les nuances individuelles, nous pouvons dire que la montée de la corvée paysanne en Pologne au cours du XVI^{e} siècle dépassait à peu près 3 fois le niveau du debut du siècle. Il est facile de s'imaginer quels étaient les résultats de ces changements, compte tenu de l'engagement de la main-d'oeuvre, de l'attelage etc. Et selon l'opinion largement acceptée la tenure paysanne ne pouvait pas supporter ce fardeau. La corvée devait provoquer la ruine, plus ou moins proche, de l'économie paysanne, sacrifiée au profit de la réserve seigneuriale et de sa rentabilité.

Pour vérifier cette conclusion, il nous faut analyser le fonctionnement de la tenure paysanne, mais analyser dans deux sens — ou niveau statique et au niveau dynamique.

Nous avons mentionné, que la dimension dominante de la tenure paysanne au XVI^{e} siècle était celle d'une demi manse, c'est-à-dire 8 - 9 ha environ du sol labouré[1]. Il faut ajouter, que les tenures plus grandes p. e. d'une manse entière (ca 17 ha), ou bien comptant plusieurs manses étaient beaucoup plus nombreuses que les tenures plus petites; d'ailleurs la dimension de la manse pouvait varier et p. e. dans la Pologne méridionale elle comptait souvent 43 journaux du sol (24 ha environ). En général les paysans utilisaient en plus les prés, les pâturages (communs) et parfois des lopins supplémentaires de la terre clandestinement accaparées.

L'équipement de la tenure paysanne, dans ce cas celle d'un laboureur, semble être suffisant, quelquefois même abondant. Celle d'une manse entière devait disposer du bétail (5 - 6 pièces, avec 2 beufs au minimum), 4 - 5 chevaux,

[1] *Historia chłopów polskich* [Histoire des paysans polonais]. Warszawa 1970, t. I, p. 259 et suiv.

quelques porcins, plusieurs ovins, une quantité de volaille etc. Les outils sont rarement énumérés, mais dans la cas d'une description détaillée — la charrue, la herse, la charrette, les faux, les faucilles etc. constituaient l'équipement normal. Enfin à côté de la famille, la main-d'oeuvre salariée est nécessaire pour la tenure aussi bien celle d'une manse, que pour celle d'une demi-manse. Les sondages effectués démontrent pour la tenure plus grande le personnel en moyenne 2,5 personnes salariées, pour celle plus petite 1,5 personnes[2]. On peut ajouter que les gens de l'époque considéraient le salariat rural comme le phénomène normal et nécessaire pour le fonctionnement de la tenure du laboureur[3].

Les évaluations déjà faites de la production de la tenure paysanne et de sa rentabilité ont abouti aux résultats suivants pour les années 1560 - 1570[4]:
1) Tenure d'une manse (ca 17 ha) — la production des céréales (seigle, avoine, orge), dont vendables ca 38 - 44 q — sa valeur 33 - 38 złotys.
2) Tenure d'une demi-manse (8 - 9 ha) — la production conme ci-dessus, dont vendables ca 12 - 17 q — sa valeur 10 - 15 złotys.

Les chiffres présentés ci-dessus sont évidemment théoriques, parce que la tenure paysanne n'a pas laissé aucune comptabilité directe. Cependant, s'ils même nous semblent assez élevés, nous ne pouvons pas les rejeter pour les différentes raisons. D'abord le paysan pouvait vendre aussi bien les produits d'élevage, les légumes etc., pour ne pas compter le revenu provenant des travaux supplémentaires. Dans les inventaires paysans „post mortem", de différentes sommes d'argent ne constituent aucune exception[5] et les livres des tribunaux villageois sont pleins d'informations concernant les dots, les achats et les prêts entre les paysans; l'argent semble circuler facilement dans le cadre du village. Enfin le vaste marché pour les produits artisanaux (p. e. les outils) prévus pour la campagne démontrent que les achats paysans constituaient un phénomène normal et quotidien.

Nous avons mentionné déjà, que la dimension réelle de la tenure paysanne, notamment celle d'un laboureur, est difficile à établir et il y a de raisons

---

[2] J. Senkowski, *Zachowane rejestry pogłównego 1590 r.* [Registres conservés de la capitation de 1590], dans: Kwartalnik Historii Kultury Materialnej XVIII, 1970, p. 403 - 425.

[3] Corpus Iuris Polonici, t. III, nr 241.

[4] A. Wyczański, *Próba analizy matematycznej ekonomiki gospodarstwa chłopskiego w Polsce XVI - XVIII w.* [Essai d'une analyse mathématique de l'économie paysanne en Pologne aux XVI^e - XVIII^e s.], dans: Studia z dziejów gospodarstwa wiejskiego, t. 8, 1966.

[5] A. Sucheni-Grabowska et H. Weiss, *Materiały źródłowe do dziejów kultury materialnej chłopów w województwie sieradzkim i ziemi wieluńskiej w XVI wieku* [Matériaux de source pour l'histoire de la culture matérielle des paysans dans la voïvodie de Sieradz et la terre de Wieluń au XVI^e s.], dans: Studia z dziejów gospodarstwa wiejskiego, t. 1, 1957, p. 345 et suiv.

pour envisager la tendance à son augmentation clandestine. En revanche nous savons beaucoup plus de l'augmentation officielle de la surface labourée par les paysans, à savoir sur le bail des champs désignés comme désertés. Les champs dits désertés ou déserts, sont signalés presque partout en Pologne du XVI^{e} siècle. Leur quantité s'avère variable en fonction du type de la propriété — p. e. dans la grande propriété foncière ils sont en général plus nombreux, que dans la petite — en fonction de la région etc. Malgré cette différence, les champs déserts formaient la composante durable de la structure agricole de l'époque. L'appellation déserts ou désertés ne signifie pas qu'ils restent abandonnés, en friche. Au contraire, les champs déserts étaient utilisés largement par les paysans d'alentour et, dans le degré plus limité, par la réserve seigneuriale. Le bail, c'est-à-dire la forme contractuelle, jouait le rôle du moyen d'accès des paysans à ces champs. Les paysans étaient chargés de la rente en argent, en général modéré, parfois aussi en nature, mais en règle la location des champs déserts n'obligeait pas les paysans à la corvée.

L'analyse détaillée du bail paysan des champs déserts, dans le sens des termes, des modalités, des charges etc. n'est pas facile en raison de manque des sources appropriées. Heureusement les comptes très précis de la starostie de Korczyn pour les années 1537 - 1572, nous donnent l'occasion à une analyse plus approfondie[6]. Or, les paysans de la starostie profitaient du bail des différents objets, bien que les champs déserts constituaient l'objet préféré. 60 - 70% des paysans se trouvaient bénéficiaires du bail soit pris individuellement, soit par les villages entiers. Dans le dernier cas ils arrivaient de prendre en location toute la réserve seigneuriale. Le bilan des frais et des profits au cours des baux en commun n'est pas à établir, mais nous pouvons observer que les baux individuel scausaient la différenciation bien marquée de la paysannerie. Nous pouvons suivre certains, qui utilisaient 3 - 4 fois plus de champs, qu'ils possédaient officiellement dans le cadre de leur tenure. On observe pareillement des paysans, qui n'utilisaient que les champs loués, sans posséder la tenure. Cependant le plus souvent, les paysans cumulaient la tenure et les champs déserts pris en bail et c'était probablement la situation la plus commode et profitable, puisque la tenure héréditaire garantissait la stabilité économique et le bail des champs déserts assurait le revenu accru sans charges trop lourdes.

A côté du bail des champs déserts, l'activité économique des paysans englobait les baux de différents objets, parfois assez grands, comme les lacs et les rivières (le droit de pêche), les prés, les bois, enfin le bac, le péage. Il faut souligner que c'étaient les paysans qui cherchaient les baux, parce que les contrats concernaient parfois les objets éloignés, les champs et les prés placés dans les autres villages. Le phénomène était compréhensible, parce

[6] A. Wyczański, *Uwarstwienie społeczne w Polsce XVI wieku* [Stratification sociale en Pologne du XVI^{e} s.], Wrocław 1977, p. 70 et suiv.

qu'en général l'activité économique des paysans ne se limitait pas au cadre du village natal. Ils vendaient le bois du chauffage, exerçaient le commerce, surtout du bétail, ils effectuaient les travaux du transport, en somme, ils déployaient l'activité économique qui n'est pas conforme à l'image du paysan pauvre, surchargé de la corvée, passif et obscure.

Il serait irraisonnable de supposer, que c'était l'état critique, la pauvreté en progrès, qui stimulait l'activité économique. Au contraire, il faut accepter l'image d'une économie paysanne en croissance, qui constituait le point d'appui pour l'expansion économique et l'activité supplémentaire. Nous avons constaté auparavant, que la tenure paysanne pouvait exister, étant bien fournie et assez rentable, malgré la corvée en hausse. Afin d'expliquer ce phénomène il nous faut revenir à la situation économique largement conçue, celle du marché.

Il est connu, que le marché en Europe du XVI^e siècle était favorable pour la production agricole, surtout céréalière, parce qu' au cours de ce siècle les prix de ces produits montaient 4 - 5 fois, tandis que ceux des produits artisanaux (comme aussi les salaires) restaient beaucoup moins actifs. C'était pareillement dans le cas polonais, et nous pouvons observer les résultats de ces changements, non seulement en constatant la croissance de la réserve seigneuriale et de l'exportation céréalière par Gdańsk, mais aussi le fait que l'essor de l'économie paysanne devient compréhensible dans cette optique.

Revenu d'une manse paysanne au XVI^e siècle exprimé en produits artisanaux (prix de Cracovie)

années	revenu (zł)	tissus (aunes)	indice	briques (milliers)	indice
1501 - 1510	13 - 15	16 - 18	45	5 - 6	31
1521 - 1530	21 - 25	27 - 32	79	12 - 15	77
1561 - 1570	33 - 38	35 - 40	100	16 - 19	100
1591 - 1600	53 - 61	42 - 49	121	21 - 24	129

Revenu d'une demi-manse paysanne au XVI^e siècle exprimé en produits artisanaux (prix de Cracovie)

années	revenu (zł)	tissus (aunes)	indice	briques (milliers)	indice
1501 - 1510	4 - 6	5,6 - 6,3	45	1,8 - 2,1	32
1521 - 1530	6,5 - 10	9,5 - 11,3	79	4,2 - 5,3	77
1561 - 1570	10 - 15	12,3 - 14,1	100	5,6 - 6,7	100
1591 - 1600	16 - 24	14,8 - 17,2	121	7,4 - 8,4	128

Pour expliquer nos conclusions prenons l'exemple de la production d'une tenure paysanne, celle d'une manse et celle d'une demi-manse, avec leur valeur marchande, et modifiant ces données à l'aide des prix changeants,

ceux des céréales et ceux d'autres produits, observés à Cracovie[7]. Cette fois il s'agit de trouver la relation entre le revenu hypothétique de la tenure paysanne et le pouvoir d'achat de ce revenu, exprimé par les quantités respectives des produits artisanaux, notamment de la laine (exactement du tissus importé) et des briques. Nous avons fait le double calcul, c'est-à-dire pour la tenure plus grande (vers 17 ha du sol cultivé) et pour la tenure plus petite (8 - 9 ha), en éliminant en revanche tous les revenus supplémentaires.

Les résultats sont très expressifs. Or, le pouvoir d'achat, calculé en produits artisanaux, du revenu paysan monte entre 1501 - 1510 et 1591 - 1600 entre 2, 7 et 4, 2 fois, disons approximativement entre 3 et 4 fois. Simultanément la charge la plus lourde, celle de la corvée monte au cours du XVI^{e} siècle 3 fois environ. Cette comparaison semble nous autoriser à tirer les conclusions suivantes:

1) Le développement de l'économie paysanne était lié au marché et cette condition, en principe, est réalisée au XVI^{e} siècle.

2) La tenure paysanne garantissait le revenu en argent, qui montait — grâce aux changements des prix — au cours du XVI^{e} siècle.

3) La montée du revenu paysan avait le caractère réel, puisque son pouvoir d'achat, exprimé en produits artisanaux, montait pareillement.

4) La montée du revenu paysan était probablement plus rapide au cours du XVI^{e} siècle, que celle de ces charges, la corvée y inclue.

5) La situation favorable de l'économie paysanne en Pologne du XVI^{e} siècle constituait le point d'appui pour l'expansion de cette économie dans le cadre du village, et aussi facilitait la recherche d'une carrière en dehors du village natal, quelquefois même de la campagne.

En conséquent, malgré le manque de recherches suffisamment riches et documentées, nous pouvons déjà constater, que le XVI^{e} siècle n'était pas l'époque d'une crise de la paysannerie polonaise.

---

[7] J. Pelc, *Ceny w Krakowie w latach 1369 - 1600* (Prix à Cracovie do 1369 à 1600]. Lwów 1935, p. 48 et 59.